

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



L'anarchie des horaires des pharmacies : Un tsunami en devenir !

- Chronique
- Revue de presse
- Nouveau au Maroc
- Prochainement

Nous écrire

Chronique

L'anarchie des horaires des pharmacies : Un tsunami en devenir !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Je m'apprêtais à rédiger une chronique sur la résistance aux antibiotiques, un sujet qui préoccupe tant les autorités sanitaires que la communauté scientifique. Mais avant de me mettre à l'écriture, un appel d'une consœur exerçant à Casablanca m'a bouleversé. Cette dernière, totalement désespérée, m'a fait part de la chute vertigineuse de son chiffre d'affaires, due au chaos des horaires dans son quartier.

Cette amie sexagénaire a eu le malheur de s'installer à proximité d'un pharmacien, qui pratique des horaires à la carte, ouvrant de huit heures du matin jusqu'à bien après minuit. Face à cette situation, certains de ses voisins, las d'attendre une intervention des autorités ou du Conseil de l'Ordre pour contraindre ce pharmacien à respecter les horaires officiels définis par le wali, ont fini par adopter les mêmes pratiques.

Mon amie, qui a toujours été animée d'un profond sens de l'éthique, envisage à contre coeur de «commettre l'irréparable» en alignant ses horaires sur ceux de ses voisins. Cependant, le «jeu» est biaisé ! Seules les pharmacies situées sur les grands boulevards et bénéficiant d'une forte visibilité pourront espérer augmenter leur chiffre d'affaires ou au moins compenser les coûts liés à l'extension des horaires.

Ce qui désespère particulièrement ma consœur de Casablanca, c'est son incapacité à assurer plus de huit heures de travail par jour. Pour éviter l'absentéisme et se conformer à la Loi 17-04, elle va devoir embaucher au moins un pharmacien.

Ce cas, qui ne peut que nous interpellé, souligne qu'une minorité d'indisciplinés menace aujourd'hui de précariser un grand nombre de pharmaciens. Tant que les conseils de l'ordre ne reprendront pas leurs sessions disciplinaires ou qu'une intervention rapide et vigoureuse des autorités ne sera pas entreprise, la loi du plus fort - ou plutôt celle du moins scrupuleux - risque d'entraîner de graves conséquences pour la profession.

En conclusion, bien qu'il soit temps de réévaluer les horaires et de revoir le tour de garde en impliquant les conseils régionaux pour mieux répondre aux attentes des patients, le respect des horaires fixés par le wali et l'exercice personnel restent une nécessité impérative. La qualité de la pratique officinale et la viabilité de nombreux pharmaciens respectueux de la loi en dépendent.



REVUE DE PRESSE

Des allergies induites par des dermo-corticoïdes !

Les dermocorticoïdes, couramment utilisés pour traiter les eczémas de contact, peuvent paradoxalement provoquer des allergies de contact chez certains patients, avec une prévalence estimée entre 0,2 % et 5% selon les études. Ces allergies peuvent être causées par les excipients présents dans les crèmes, mais aussi, de manière plus surprenante, par le corticoïde lui-même ou un de ses métabolites.

Ces réactions allergiques sont des manifestations d'hyper-sensibilité retardée, dont le risque est influencé par l'état de la peau, notamment lorsque la barrière cutanée est altérée, ainsi que par la structure chimique du corticoïde et son métabolisme cutané. Les dermocorticoïdes subissent un métabolisme local, avec une hydrolyse de leur fonction ester. Les molécules qui sont rapidement métabolisées, comme l'hydrocortisone, sont souvent plus susceptibles de provoquer des allergies.

Le diagnostic de ces allergies est complexe, car les symptômes cliniques sont peu spécifiques et peuvent être masqués par l'effet anti-inflammatoire du dermocorticoïde. Une hyper-sensibilité doit être suspectée en cas d'absence d'amélioration ou d'aggravation d'une dermatose qui devrait normalement répondre au traitement corticoïde, ou si la zone traitée apparaît blanchie tandis que la zone périphérique reste rouge. Dans de tels cas, une exploration allergologique est nécessaire pour confirmer le diagnostic.

Source : lemoniteurdespharmacies.fr

Une étude confirme l'efficacité du Beyfortus dans la prévention des hospitalisations pour bronchiolite à VRS chez le nourrisson

La bronchiolite causée par le virus respiratoire syncytial (VRS) est la principale cause d'hospitalisation pédiatrique en France, avec plus de 26.000 admissions annuelles. Pour lutter contre cette maladie, l'Hexagone a lancé, en septembre 2023, une campagne de prévention en administrant le Nirsevimab (Beyfortus), un anticorps monoclonal ciblant le VRS, à tous les nourrissons de

moins de 12 mois.

Afin d'évaluer l'efficacité de cette campagne en conditions réelles, une étude prospective multicentrique a été réalisée dans plusieurs hôpitaux français, incluant ceux de l'AP-HP, le CHU de Toulouse, et le Centre hospitalier intercommunal de Créteil. Les résultats, publiés dans le «New England Journal of Medicine» (NEJM), ont porté sur 1.035 nourrissons hospitalisés entre le 15 octobre et le 10 décembre 2023, pour une bronchiolite à VRS (690 nourrissons) ou pour d'autres raisons (345 nourrissons). Parmi les enfants hospitalisés pour bronchiolite, 60 avaient reçu le Nirsevimab avant leur admission. Parmi les 345 patients du groupe contrôle, 97 l'avaient reçu avant leur admission.

Les analyses révèlent que le Nirsevimab réduit les hospitalisations pour bronchiolite à VRS de 83%, l'admission en réanimation de 69,6%, et le recours à une assistance ventilatoire de 67,2%. Ces résultats confirment l'efficacité du Nirsevimab pour prévenir non seulement les hospitalisations, mais aussi les formes graves de bronchiolite chez les nourrissons.

Fort de ces résultats, les autorités françaises ont décidé de lancer une large campagne d'immunisation pour les nouveau-nés et nourrissons dès la rentrée 2024, afin de renforcer la prévention contre la bronchiolite à VRS et ses complications graves.

Source : Univadis



Pierre Fabre pourrait transférer un site de recherche au groupe indien Jubilant



LABORATOIRES

Pierre Fabre

Le groupe pharmaceutique français Pierre Fabre a annoncé des négociations exclusives avec Jubilant Biosys Limited, filiale du groupe indien Jubilant Pharmova, pour la vente de son site de recherche situé à Saint-Julien-en-Genevois. Ce site, employant environ 30 personnes, se consacre à la recherche sur des traitements anticancéreux, notamment des médicaments biologiques et des anticorps de synthèse.

Cette vente s'inscrit dans une stratégie de Pierre Fabre visant à concentrer ses efforts de recherche sur d'autres projets en oncologie et à regrouper ses équipes près de son siège près de Toulouse. Jubilant Biosys, en tant que CRO (Contract Research Organization), se spécialise dans la sous-traitance de recherches pour divers groupes pharmaceutiques, une pratique de plus en plus courante dans l'industrie, notamment en Inde.

L'accord de vente prévoit la reprise par Jubilant Biosys des 35 salariés, des installations et des projets de recherche en cours, Pierre Fabre conservant une participation minoritaire pendant cinq ans. Cette transaction intervient dans un contexte de dépendance croissante de l'industrie pharmaceutique française, et plus largement occidentale, à l'égard de partenaires étrangers, notamment chinois et indiens.

Simultanément, le géant français des médicaments génériques, Biogaran, propriété des laboratoires Servier, est également en cours de vente, avec plusieurs groupes indiens potentiellement intéressés par son acquisition. Cette situation reflète les changements structurels dans l'industrie pharmaceutique, marqués par des externalisations accrues et des réorganisations stratégiques.

Source : Boursorama

Mpox : il faut éviter de refaire les erreurs de la pandémie de la Covid-19

Une semaine après le premier cas de Mpox en Suède, un autre cas a été signalé en Thaïlande le 22 août chez un Européen en provenance d'Afrique. Bien que les cas soient isolés et que le risque de pandémie soit limité, l'apparition de la Mpox en Asie doit alerter

les pays capables d'aider l'Afrique à se mobiliser pour contrôler l'épidémie. Il est urgent de fournir des vaccins en grande quantité aux populations qui en ont le plus besoin.

Le 14 août, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la Mpox «urgence de santé publique de portée internationale», en réponse à une hausse de 160% des cas en Afrique en 2024 par rapport à 2023, avec 18.910 cas et 518 décès dans 13 pays. C'est la République démocratique du Congo (RDC) qui est la plus touchée avec 96% des cas et 97% des décès.

Contrairement à l'épidémie de 2022, qui avait été contrôlée grâce à une réponse rapide avec tests, traitements et vaccins, la situation actuelle est différente. Le virus qui sévit actuellement en RDC est plus létal et affecte principalement les enfants, avec un nouveau variant circulant depuis septembre 2023 parmi les travailleuses du sexe dans le Sud-Kivu.

Bien que le vaccin contre la Mpox soit efficace, il est produit uniquement par deux laboratoires : Bavarian Nordic (avec le MVA-BN) et KM Biologics (avec le LC16). Les vaccins sont principalement réservés aux pays riches.



La pandémie de la Covid-19 a montré la tendance des pays riches à monopoliser les vaccins, laissant les pays du Sud dans une situation difficile.

Jean Kaseya, directeur d'Africa CDC, estime qu'il faudra 10 millions de vaccins d'ici fin 2025 pour maîtriser l'épidémie. Pour l'instant, les espoirs reposent sur les dons : l'Union européenne, la France et les États-Unis ont promis respectivement 215.000, 100.000 et 50.000 doses.

À moyen terme, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éviter les erreurs du passé, en améliorant le partage des outils de santé. Cela implique de soutenir des initiatives comme l'Accélérateur ACT et GAVI, ainsi que de financer l'achat et la logistique des vaccins, et de promouvoir la production locale en Afrique.

Source : lemonde.fr



Lancement des candidatures pour la 6^{ème} édition des Sanofi Diabetes Research Awards*



Credits photos :
Simon Buxton Satellite My Love

Date limite de dépôt des candidatures
15 octobre 2024.

* Prix Sanofi de Recherche en Diabète

www.sanofi.com/fr/maroc

@SanofiMA

www.smedian.ma



Cliquer ici
pour en savoir plus

NOUVEAUX

www.medicament.ma

BESIVANCE 0.6 %, Suspension ophtalmique

Composition : Besifloxacin
Classe thérapeutique : Quinolones
Présentation : Flacon de 5 ml
Laboratoire : Zenithpharma
PPV : 106.90 dhs

INSULINE GLARGINE COOPER 100 UNITÉS / ML, Solution pour injection sous-cutanée en stylo pré-rempli pour injections multiples de 3 ml

Composition : Insuline glargine
Classe thérapeutique : Insuline humaine analogue à action lente
Laboratoire : Cooper Pharma

Présentation : Boite de unitaire
PPV : 106.70 dhs
Présentation : Boite de 5
PPV : 520 dhs

LIPOROSA 10 MG / 10 MG, Gélule

Composition : Rosuvastatine | Ézétimibe
Classe thérapeutique : hypolipémiants ; hypolipémiants en association
Laboratoire : Servier-Maroc
Présentation : Boite de 30
PPV : 265 dhs

LIPOROSA 20 MG / 10 MG, Gélule

Composition : Rosuvastatine | Ézétimibe
Classe thérapeutique : hypolipémiants ; hypolipémiants en association
Laboratoire : Servier-Maroc
Présentation : Boite de 30
PPV : 266 dhs

MELATONINE 1,9 MG LAPROPHAN, Comprimé

Composition : Mélatonine
Classe thérapeutique : Complément alimentaire
Laboratoire : Laprophan
Présentation : Boite de 30
PPC : 89.00 dhs

PRODEFEN PLUS, Sachets

Composition : Complément alimentaire avec probiotiques, prebiotiques et vitamine D
Classe thérapeutique : Complément alimentaire
Laboratoire : Versalya
Présentation : Boite de 10
PPC : 119 dhs

medicament.ma

*Tous les médicaments
à portée de clic!*



FACILACOM

Adresse:

N° 102 Appt n° 5
Wafa Mohammedia
Maroc

E-Mail:

info@pharmacies.ma

Archives

PharmaNews

Nos sites internet:

Pharmacie.ma
Medicament.ma